

Entérobactéries non - E. coli productrices de bêta-lactamases à spectre élargi (ESBL non E.coli)



Mise à jour
21/11/2024

Autres dénominations
BLSE Non E.Coli
ESBL Non E.Coli

Informations relatives à
EMS, EPSM, ESE, CAT

Epidémiologie

Agent infectieux

Entérobactéries autres que *E. coli* (*Klebsiella pneumoniae*, *E. cloacae*...)
productrices de bêta-lactamases à spectre étendu (ESBL ou BLSE)

Réservoir

Homme, animaux

Mode de transmission



par contact direct entre patients



par l'intermédiaire du personnel (mains)



par contact indirect (matériel de soins ou d'examen, instruments, environnement immédiat)

Période d'incubation

Variable, dépend de la bactérie incriminée

Durée d'infectiosité

Aussi longtemps qu'une personne est infectée ou colonisée (portage intestinal de quelques mois à plusieurs années)

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

L'application des Précautions Standard est suffisante

Instaurer des Mesures Additionnelles CONTACT en présence de facteurs de risque de dissémination

Placement

Maintien en chambre si résident avec incontinence fécale ou non observant des mesures d'hygiène

Durée des mesures

Pendant toute la durée du portage d'entérobactéries non E. coli productrices d'ESBL

Suivi microbiologique

Selon les recommandations de l'unité cantonale HPCI

Transport

-  Vêtements propres (non souillés)
 -  Lors d'un transfert en cabinet médical ou à l'hôpital, avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
-

Circulation

-  En absence de diarrhées ou d'incontinence fécale non contenue, en accord avec l'unité cantonale HPCI
 -  sortie de chambre autorisée
 -  circulation libre dans l'établissement
 -  pas de restriction des activités collectives
 -  En présence de diarrhées ou d'incontinence fécale non contenue
 -  maintien en chambre
-

Transfert/sortie

Avertir l'unité cantonale HPCI et le service de destination pour qu'ils prennent les mesures adéquates

Prise en charge des personnes contacts

Mesures

En situation épidémique (>1 résident porteur d'ESBL pour un même germe): un dépistage des voisins peut-être envisagé en accord avec l'unité cantonale HPCI

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydro-alcoolique (PHA)

Gants



Non indiqués en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection

Non, sauf si projection prévisible de sang ou de liquides biologiques

Masque de soins

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

 Dispositifs médicaux a usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque

 Vaisselle : filière habituelle

Lit et literie

 Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre



Utiliser les sacs à linge usuels

Environnement

Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien

Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

Autre

Vaisselle : Filière habituelle

Déclaration du cas

Déclaration à l'unité cantonale HPCI

Si flambée de cas (> 2 cas)

Oui si résident en EMS

Déclaration au médecin cantonal

Si flambée de cas (> 2 cas)
